

# DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

## *Loi S.R.U.*

## Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE :  $S = 1\,671\text{ m}^2$ .

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur DOLIGEZ Guillaume, Géomètre-Expert à  
PONT L'EVÈQUE,

# Document Provisoire



AMÉNAGEO  
GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

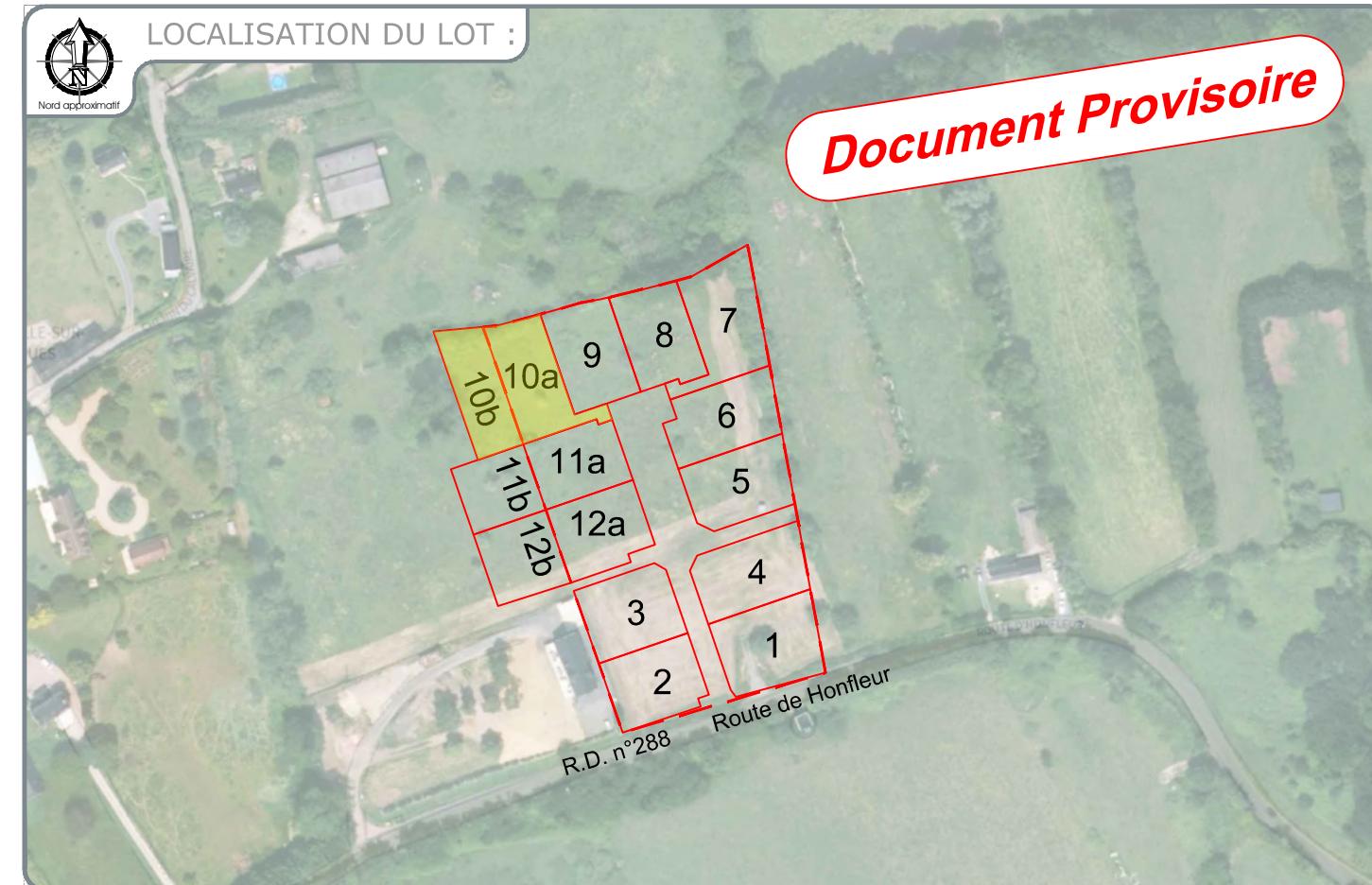
## Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

# Lotissement " Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023  
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

<b>LOT n° 10</b>	<b>Superficie totale : 1 671 m<sup>2</sup></b>
Cadastre : A n°1019 et 1020	Surface de plancher : 500 m <sup>2</sup>

# PLAN DE VENTE



A.1019 : 9a 08cc

A.1020 : 7g 63cc



02 31 65 02 20  
contact@amenageo.fr • www.amenageo.com



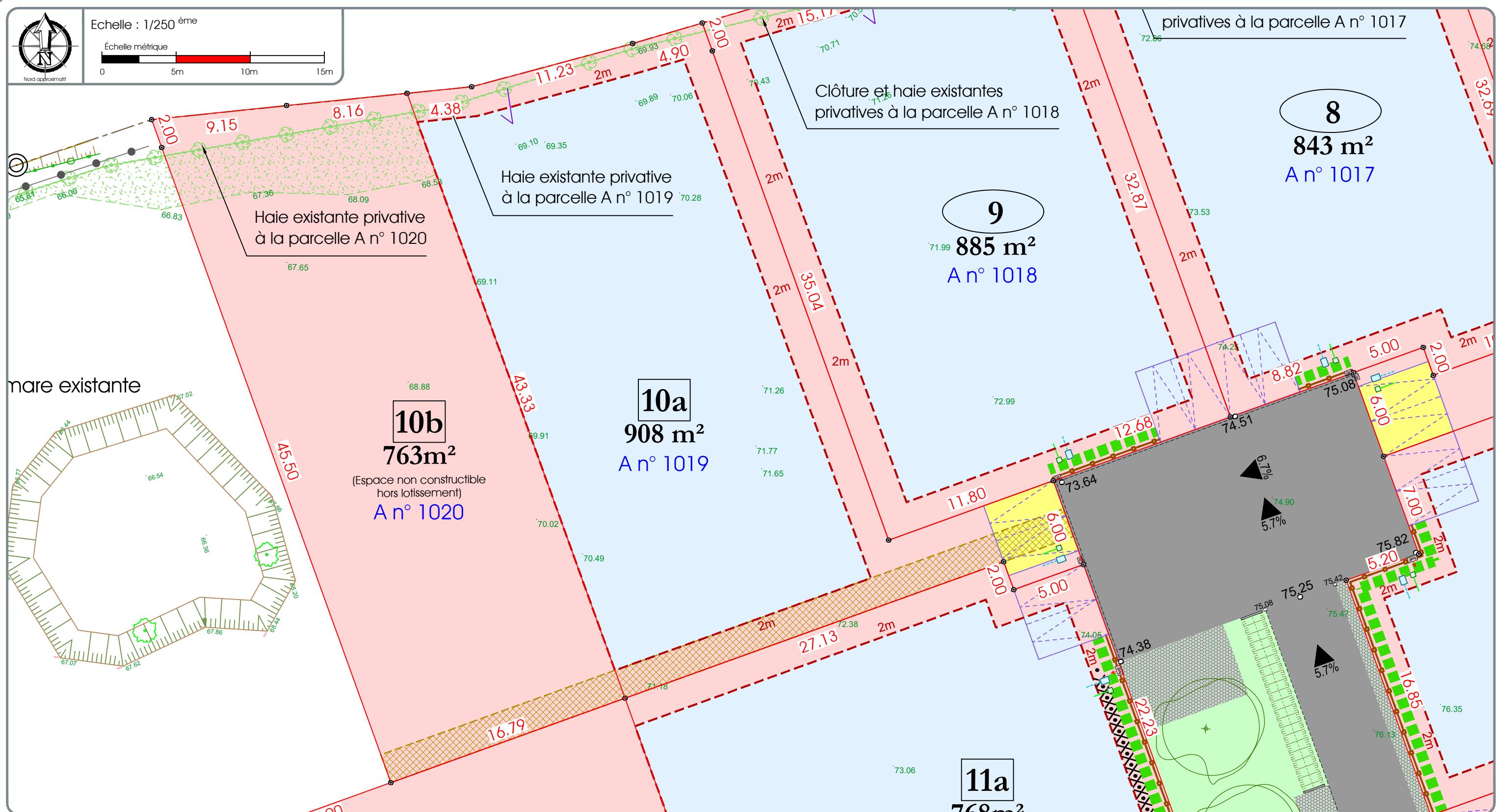
Successeurs de Gervais DOLGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU  
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Liseux; 442 135 976 - TVA Intracom: FR76442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010  
Les autres jours sur rendez-vous

Dossier n° : 2985-22





Echelle : 1/250 ème

Échelle métrique  
0 5m 10m 15mLOT n°  
**10**

NOTA :  
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.  
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.  
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.  
- Les chiffres et noms indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.  
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.  
- Levé topographique effectué en juin 2022

**Document Provisoire**